

### Entreposage

Les installations autorisées pour l'entreposage du grain au Canada avaient une capacité totale de 673 millions de boisseaux au 1er août 1972. La capacité réelle des entrepôts est de 65 à 80% de la capacité autorisée. La plus grande partie de la capacité d'entreposage était fournie par les 4,567 élévateurs ruraux qui pouvaient contenir 377.8 millions de boisseaux. Les 33 élévateurs terminus, nommément ceux de Thunder Bay, de Churchill et des ports de la Côte ouest, avaient une capacité de 151.5 millions de boisseaux, tandis que 28 élévateurs de transbordement des ports des Grands lacs et des ports d'exportation situés sur le Saint-Laurent et dans les Maritimes pouvaient contenir 128.5 millions de boisseaux. Vingt-trois autres élévateurs, ayant une capacité de 15.3 millions de boisseaux, ont servi à l'entreposage du grain avant son conditionnement.

### Réglementation

La Commission des grains du Canada est chargée de réglementer toutes les étapes de la manutention du grain au Canada, y compris l'inspection, la classification et le pesage du grain, la tenue de données statistiques et les services de recherches, de même que de former les comités de normalisation des grains dont la tâche est de fixer les normes relatives aux différentes catégories de grain.

Le Laboratoire de recherches sur les grains de la Commission effectue des études et publie des données chaque année sur la teneur en protéines de la récolte de blé. Il procède aussi à des tests de cuisson sur la mouture canadienne et publie un rapport sur les propriétés boulangères du blé des Prairies. C'est en grande partie au contrôle sévère exercé par la Commission qu'il faut attribuer la réputation dont jouissent les céréales canadiennes sur les marchés mondiaux.

### Possibilités de formation et de perfectionnement

L'Institut canadien des céréales a été fondé en 1971 par la Commission canadienne du blé et la Commission des grains du Canada, avec l'appui du Gouvernement fédéral. Situé à Winnipeg, il résulte d'une initiative de la part de ces organismes et du Gouvernement d'Ottawa dans le domaine de l'expansion du marché en ce qui concerne les céréales et les graines oléagineuses et leurs dérivés. L'Institut attachera surtout de l'importance aux cours traitant de la gestion pratique et des aspects institutionnel, économique et commercial de l'industrie canadienne. Dans le domaine des possibilités institutionnelles, il offrira aux dirigeants de l'industrie étrangère et canadienne, aux techniciens et aux acheteurs et consommateurs actuels et éventuels des produits canadiens l'occasion d'acquérir une formation et une connaissance pratiques dans toutes les diverses activités de l'industrie, y compris la production, la mise en marché, la distribution et le conditionnement.

De plus, l'Institut offrira des cours sur les techniques de mouture, de boulangerie et de fabrication des pâtes, l'exploitation des moulins à provendes, le broyage et l'utilisation des graines oléagineuses, le maltage,